Nicodème Anani Barrigah-Bénissan
Archevêque Métropolitain de Lomé

N°166/2020/NB

COVID 19 : NOTRE EGLISE-FAMILLE DE DIEU PENDANT ET APRES L'URGENCE SANITAIRE

Quelques dispositions pastorales de l'Archidiocèse de Lomé en ce temps de la Covid-19

Décrétée le 1er avril 2020 par le Gouvernement, l'urgence sanitaire de trois mois vient d'être prorogée de 45 jours, plus précisément jusqu'au 16 août 2020. Toutefois, suite aux rencontres qui se sont déroulées entre le Ministère de l'Administration Territoriale et les responsables des confessions religieuses au Togo, il a été annoncé, le 10 juillet dernier, la réouverture de certaines de nos églises au culte public, en attendant que la mesure de reprise des célébrations soit étendue à toutes les autres. Comme au début de la pandémie de la Covid-19, je viens à vous, à travers ce message, pour vous soumettre quelques dispositions à observer strictement dans notre Eglise-Famille de Dieu à Lomé.

1. Réouverture des églises dans le respect des mesures barrières

La réouverture progressive des églises ne marque pas la fin de la pandémie. Malheureusement, la Covid-19 est toujours là et nous devons apprendre à vivre avec elle. C'est pourquoi je vous demande avec insistance d'observer rigoureusement, sans aucun relâchement ni laxisme, les mesures préconisées : lavage des mains, port de masque de protection, distanciation physique, usage de gel hydroalcoolique, etc. Conformez-vous strictement au protocole dressé par la Conférence des Evêques pour éviter la diffusion du virus. A cet égard, je confie aux Curés Doyens la responsabilité de sensibiliser les confrères de leurs doyennés afin que tous les fidèles prennent au sérieux la pandémie et respectent les dispositions adoptées.

2. Panier de solidarité

Grâce à la générosité des uns et des autres, l'initiative du « panier de solidarité » a permis d'apporter une aide bien modeste à quelques confrères et paroisses en difficulté. Je remercie les généreux donateurs et compte sur la contribution de chacun pour la poursuite de cette heureuse initiative puisque toutes les paroisses ne sont pas encore ouvertes. D'autre part, j'exhorte vivement les uns et les autres à faire preuve de plus de sobriété et de sacrifice dans notre vie quotidienne. La pandémie nous oblige à revoir notre train de vie.

Archevêché 561 rue Aniko Palako BP 348 LOME-TOGO Tél. (00228) 22 21 82 00 – 22 21 22 72 archlom@yahoo.fr

3. Remise du pallium par le Nonce Apostolique

Le 29 juin dernier, le Pape François a béni les palliums (ou pallia) destinés aux Archevêques qu'il a nommés au cours de l'année. A sa demande et en son nom, le Nonce Apostolique S.E. Monseigneur Brian UDAIGWE me remettra ce signe de communion ecclésiale au cours d'une célébration eucharistique qui aura lieu à la paroisse Cristo Risorto de Hédzranawoe, **le jeudi 23 juillet à 9h00**. A cette messe, qui se déroulera dans le strict respect des mesures barrières, sont conviés les prêtres, deux représentants des paroisses et une délégation de l'Union des Consacrés.

4. Rencontre du Conseil Presbytéral

La crise sanitaire occasionnée par la Covid-19 n'ayant pas permis au nouveau Conseil Presbytéral de se réunir dans les délais fixés par le droit canonique, je convie les membres de cet organe à une réunion le **vendredi 31 juillet à 15h30** au Centre Christ Rédempteur.

5. Rencontre avec les Responsables des Instituts de Vie Consacrée

Elle aura lieu **le mercredi 29 juillet 2020** au Centre Christ Rédempteur en deux temps : dans la matinée, à **09h00**, avec les Instituts masculins et dans l'après-midi, à **15h30**, avec les Instituts féminins.

6. Retraite spirituelle annuelle

Contrairement à la tradition, elle sera organisée dans les doyennés, autour du thème « **Identité et mission du prêtre** », sous l'une des deux formes suivantes :

- Par petits groupes de prêtres pendant 3 ou 4 jours entiers, avec des Pères prédicateurs, à partir du 1er août 2020.
- Les prêtres qui, pour diverses raisons ne pourront pas participer à ces retraites s'organiseront, de manière individuelle, en paroisse ou dans les communautés, pendant 3 ou 4 jours entiers.

7. Baptêmes, premières communions et confirmations

Les dispositions relatives à la célébration de ces sacrements vous seront communiquées en temps opportun.

8. Messe chrismale

Elle aura lieu le mercredi **08 Septembre 2020** à la paroisse Cristo Risorto de Lomé, dans le respect des mesures barrières.

9. Ordinations et vœux perpétuels

Les ordinations presbytérales et les vœux perpétuels pourront avoir lieu dans le strict respect des mesures barrières, dans les églises réouvertes.

10. Rite d'admission, lectorat et acolytat

Pour éviter les grands rassemblements, nous prévoyons de les organiser aux mêmes dates dans les doyennés ou paroisses de provenance des candidats, notamment sous la présidence des Vicaires Généraux, Curés Doyens, Curés, etc… La liste des séminaristes concernés ainsi que les dates des célébrations seront communiquées ultérieurement.

11. Création de nouvelles « quasi paroisses » et paroisses ; nominations et transferts.

Sur la base du rapport présenté par la commission « ad hoc » et après avoir reçu l'avis du Collège des Consulteurs ainsi que des Curés concernés, de nouvelles « quasi paroisses » et paroisses seront bientôt créées par décret épiscopal. De même les consultations sont en cours en vue des prochaines nominations.

12. Clôture de l'année pastorale 2019-2020

Elle ne pourra pas avoir lieu comme prévu. Par contre, les Curés Doyens ainsi que les Responsables d'Institutions me feront parvenir leur rapport d'activités **avant le 15 août 2020**.

13. Fermeture de la curie épiscopale

Le secrétariat de l'Archevêché sera fermé du **lundi 17 août au lundi 07 septembre 2020** pour un temps de repos et de ressourcement spirituel. Pendant ce temps d'indisponibilité de l'Archevêque, les questions urgentes seront traitées par les Vicaires Généraux.

14. Ouverture de l'année pastorale 2020-2021

Elle se fera au début du mois de septembre 2020 selon les modalités que permettront les circonstances. Un « document ad hoc » vous sera envoyé en temps opportun pour vous présenter les grandes orientations de la nouvelle année pastorale 2020-2021. Le thème retenu pour cette année étant la « **Révision et Réappropriation des Décrets Synodaux** », des travaux seront menés à un rythme mensuel dans les doyennés sur la base d'un questionnaire en voie de préparation.

15. Œuvre de solidarité sacerdotale

Eu égard à la crise sanitaire que nous traversons, la date de démarrage de l'O.S.S. est reportée au mois d'octobre 2020. Ainsi, les cotisations mensuelles de 5.000 frs par prêtre commenceront à partir de la fin du mois d'octobre 2020 et les prestations seront assurées aux prêtres de plus de 70 ans à partir de décembre 2020. Au niveau de l'Archidiocèse sera mis sur pied un « comité d'administration de l'OSS » qui travaillera en étroite collaboration avec les doyennés à qui il reviendra d'organiser la collecte des cotisations.

L'évolution de la situation sanitaire nous porte à croire que nous devons vivre, au moins pour un temps, avec la Covid-19. En rendant grâce au Seigneur d'avoir épargné à notre pays le désastre redouté, je vous invite vivement à la persévérance dans la foi, à la responsabilité face à la pandémie et à la solidarité envers les personnes les plus affectées.

Fait à Lomé, le 15 juillet 2020.

Mgr Nicodème A. BARRIGAH-BENISSAN * ARCHEVEQUE DE LOMÉ *

+ Mgr Nicodème BARRIGAH-BENISSAN
Archevêque de Lomé